



Note explicative du Budget annexe Alpages 2022

Introduction

La commune est propriétaire de sept alpages (terrains bâtis)

Les opérations relatives à la gestion de ce patrimoine sont retracées dans un budget annexe Alpages assujettis à la TVA (Taxe sur la Valeur Ajoutée)

Il n'y a plus d'emprunt en cours sur ce budget.

Les recettes générées par les locations d'alpages permettent d'effectuer certains travaux de maintenance (entretien) mais aussi quelques travaux d'investissement.

Résultats de l'exercice précédent et résultats de clôture à reporter (hors restes à réaliser) :

	Résultats à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Résultats de clôture
Investissement	37 375,26		-95 477,61	-58 102.35
Fonctionnement	28 133,91	28 133.91	30 224.60	30 224.60
Total	65 509.17	28 133.91	-65 253.01	-27 877.75

Les crédits prévisionnels pour 2022 sont les suivants :

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement (Total : 35 000 €)

011 charges à caractère général : 10 620 €

A noter notamment sur ce chapitre :

Au compte 60632 petit équipement : 1700 € de petit équipement pour les alpages de La Blonnière, Aulp Fier bas, Bois noir.

Au compte 615221 entretien de bâtiments : 1 150 € pour des interventions (telles que : électriciens, menuisiers) notamment à La Blonnière, Tardevant et Bois Noir

Au compte 615231 Entretien réparation voirie : 4 520 € notamment pour de la remise en état d'accès aux alpages (dont 2720 HT facture Paccard TP Blonnière)

022 Dépenses imprévues de fonctionnement : 0 €

023 Virement à la section investissement : 19 080 €

65 Autres charges de gestion courante : 5 300 €

Compte 65888 Autres : Il s'agit des frais de participations AFP pour des travaux (Assainissement Merdassier et aménagement intérieur chalet Alpage Aulp Fier Bas) : 5 300 €

Recettes de fonctionnement (Total : 35 000 €)

75 Autres produits de gestion courante : 35 000 €

Compte 752 : 34 500 €

Compte 7588 : 500 € = remboursement des alpagistes notamment concernant le téléphone ...

Section d'investissement

Dépenses d'investissement (Total : 128 162.35€)

001 Solde d'exécution de la section investissement reporté : 58 102.35€

Il s'agit du report de déficit d'investissement N-1.

20 immobilisations incorporelles : 3 060 €

Compte 2031 : Il s'agit des études confiées à Nicot Ingénieurs Conseils pour l'assainissement des alpages (reprendre le report) RAR : 2295 + 765

21 immobilisations corporelles : 67 000 €

Détail compte 2111 Acquisition de terrains d'alpages	mtt en € HT
Terrains Follières Est (acquisition Vaillend)	20 000 €
Terrains La Culaz	29 500 €
Frais de notaires	2 000 €
Total compte 2111	51 500,00 €

Détail du compte 2138 travaux alpages	mtt en € HT
Reconstruction abri de berger Aulp Fier(élec+sanitaire)	10 000 €
total compte 2138	10 000 €

Détail compte 2188	mtt en € HT
Réserve d'eau alpage Merdassier	5 500 €

Recettes d'investissement (Total 128 162.35 €)

001 report de l'excédent d'investissement : 0 €
--

Pas d'excédent à reporter

021 Virement de la section de fonctionnement : 19 080 €
--

Autofinancement dégagé par la section de fonctionnement de l'année N et viré à l'investissement pour financer des nouvelles acquisitions et nouveaux travaux.

10 Dotations fonds divers et réserves : 30 224.60 €
--

Au compte 1068 Excédents de fonctionnement reporté : l'excédent de clôture 2021 est affecté en totalité au compte 1068 en investissement soit la somme de 30 224.60 €

13 Subventions d'investissement : 31 500 €

Subvention Département acquisition Follières : 27 000 €

Subvention CCVT acquisition Follières : 4 500 €

16 Emprunts et dettes : 47 357.75 €
--

Nécessité de contracter un emprunt pour financer les investissements programmés. Emprunt sur 15 ans avec une échéance annuelle.

23 Immobilisations en cours : 0 €
--

Conclusion

Le budget prévisionnel 2022 permet de financer :

- L'acquisition d'alpages pour 51.500 €
 - des travaux d'entretien des bâtiments et des pistes pour 5 670 €
 - des travaux d'investissement sur les bâtiments y compris les réseaux pour 15 500 €
- Soit un total de travaux de 21 170 €.

Les recettes prévisionnelles des locations sont estimées à 35 000 €.

La section d'investissement bénéficie d'une affectation du résultat de la section de fonctionnement de 30 224.60 € et d'un autofinancement complémentaire de 19 080 € soit au total : 49 304.60 €.

Il est nécessaire de prévoir un emprunt de 47 357.75 € pour financer les projets d'investissement.